

CORPS DE JUGES OCCITANIE

CANDIDATURE :

- Vous êtes 4ème dan minimum
- Vous avez une connaissance et une maîtrise des kata suivants :
 - Nage no kata
 - Goshin jitsu
 - Gono Sen no kata
 - Katame no kata
 - Kime no kata
- Vous avez une connaissance et maîtrise des UV Techniques du 1^{er} au 4^{ème} dan
- Vous souhaitez vous investir dans le jugement des grades
- Vous pouvez postuler pour être stagiaire juge régional > Mail de candidature à sportif@occitanie-ffjudo.com
- Vous recevrez un mail d'information et de positionnement

FORMATION JUGE STAGIAIRE :

- Participation à un 1 stage de formation et d'harmonisation des juges
- Participation à 2 examens UV1 et UV2 dans votre zone géographique
 - Zone Méditerranée : CD 11, 30, 34, 48, 66
 - Zone Pyrénées : CD 09, 31, 32, 65
 - Zone Nord : CD 12, 46, 81, 82
- Être évalué positivement lors d'un examen où le juge stagiaire sera convoqué
- La titularisation se fera lors du stage de formation suivant

Convocation des juges :

- Les juges titulaires sont convoqués en fonction des besoins de la zone par rapport au nombre de candidats, et en tenant compte de la représentation des comités.
- Les juges stagiaires, dans le cadre de leur formation, peuvent contacter les CTF afin d'être intégrés aux examens de leur zone ; ils seront alors associés aux juges titulaires

Prise en charge des juges stagiaires :

- Il n'y a pas de prise en charge d'indemnités de représentation ni de frais déplacement pour les juges stagiaires

Titularisation des juges stagiaires :

- Vous avez participé au stage de formation (Novembre ou Mars)
- Vous avez participé à 2 journées minimum de jugement en tant que stagiaire
- Si vous avez été évalué positivement, vous serez titularisé lors du stage de formation suivant (Novembre N+1)

- *Il vous sera proposé un judogi « Juge Occitanie » avec une prise en charge partielle par la ligue*
- *Vous n'avez pas satisfait aux conditions ci-dessus, vous poursuivez sur une saison supplémentaire en tant que juge stagiaire*

JUGES TITULAIRES :

Prise en charge des juges titulaires :

- *Pour chaque participation à un examen de grade il vous sera versé une indemnité de représentation (sauf si participation au judogi « juge ligue ») d'une journée ou une ½ journée ainsi que le remboursement des frais de déplacement. Le covoiturage est obligatoire sauf impossibilité (accord préalable à formuler auprès du responsable technique de la journée).*
- *Pour le stage de formation, seul celui le plus proche de votre domicile est pris en charge (frais de déplacement).*

Maintien dans le corps des juges :

- *Vous avez participé à une journée minimum de jugement dans la saison*
- *Vous avez participé à un stage de formation*
- *Vous poursuivez sur une saison supplémentaire en tant que juge*